

DÉPARTEMENT: CALVADOS

SYNDICAT DES EAUX DU PAYS DE HONFLEUR

Maison des Services Publics
33, Cours des fossés
14600 HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE

Date de convocation :
02 mars 2026

Affichée le :
02 mars 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 21
Présents : 12
Votants : 13

L'an deux mil vingt-six, le neuf mars à 18h00, le Comité Syndical du Syndicat des eaux du pays de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Maison des Services Publics, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie DELAMARE.

Étaient présents : ALVAREZ Félipé, BERNARD Jean-François, BLANCHETIERE Marcel, BREVAL Pascal, DELAMARE Jean-Marie, DEPIROU Didier, FARIDE François, GILLES Jacques, LEBEY Jean-Marc, LEVILLAIN Michèle, MARCHIS Jean, OPSOMER Blandine.

Représentés : BUISSON Christophe, pouvoir à ALVAREZ Félipé.

Absents et excusés : ALLEAUME Raymond, ARNAUD Pierre, BAILLEUL Michel, BARQI Nourdine, BUISSON Christophe, DRIEU Patrick, MINOT Christian, STRAGIER Philippe, TURLURE Philippe.

Assistaient également : Madame FOUQUET Stéphanie et Madame BRUNIER Florence

Madame LEVILLAIN Michèle est désignée secrétaire de séance.

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU SYNDICAT

Monsieur le Président rappelle que les tableaux des effectifs de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement de la structure.

Depuis le comité syndical du 19 février 2024 (dernière mise à jour du tableau des effectifs à effet du 1^{er} mars 2024), il convient d'apporter les modifications nécessaires au tableau des effectifs, en créant un poste à temps non complet, pour tenir compte des besoins du syndicat.

Monsieur le Président indique que les postes non pourvus seront soumis à l'avis du comité social territorial du Centre de Gestion, et du comité syndical, afin qu'ils soient supprimés au tableau des effectifs.

De ce fait, il convient de créer 1 poste de rédacteur à temps non complet 28/35^{ème}. Le tableau des effectifs peut être alors présenté ainsi qu'il suit :

Accusé de réception en préfecture
014-251400701-20260309-09032026-08-DE
Date de télétransmission : 26/03/2026
Date de réception préfecture : 26/03/2026

			Tableau des effectifs au 01/03/2024		A corriger au 01/04/2026		Proposition
Grade	Filière	Catégorie	Prévu par le conseil syndical 19/02/2024 pour un effet au 01/03/2024	Pourvu à ce jour	A créer au CS du 09/03/2026	A supprimer au CS du 09/03/2026	Prévu par le conseil syndical du 09/03/2026 pour un effet au 01/04/2026
Rédacteur	Administrative	B	0	0	1	0	1
Adjoint administratif	Administrative	C	2	1	0	0	2
TOTAL			2	1	1	0	3

CECI ENTENDU,

VU le code général de la Fonction Publique ;

VU le code des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-1 et L5219-2 et suivants ;

VU le rapport de Monsieur le Président ;

LE COMITE SYNDICAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

ADOPTE le tableau des effectifs tel que présenté,

CREE un poste de rédacteur à temps non complet 28/35^{ème}.

DIT QUE si nécessaire les emplois permanents peuvent également être pourvu de manière permanente par un agent non titulaire de droit public dans le strict respect des cas de recours prévus aux articles L 332-14 et L332-8 du Code Général de la fonction publique,

DIT QUE ce tableau des effectifs sera applicable à compter du 1^{er} avril 2026,

DIT QUE les crédits budgétaires nécessaires au versement du traitement et charges des agents sont inscrits au budget de l'établissement public.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce nécessaire à l'application de la présente délibération,

LE PRESIDENT
Jean Marie DELAMARE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte et informe que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le Sous-Préfet de Lisieux (ou Préfet du Calvados) et de sa publication.

Certifié exécutoire compte tenu de :

- la transmission en Sous-Préfecture le :
- la publication le :

Accusé de réception en préfecture 014-251400701-20260309-09032026-08-DE Date de télétransmission : 26/03/2026 Date de réception préfecture : 26/03/2026
--